



Les prix de l'énergie dans l'UE : la France moins chère pour l'électricité

Une nouvelle enquête européenne permet de comparer les prix du gaz et de l'électricité pratiqués dans les différents pays de l'Union européenne (UE). En 2008, les Français payent leur gaz un peu moins cher que la moyenne de l'UE à 27. Mais c'est surtout pour l'électricité qu'ils bénéficient d'un net avantage, avec des prix inférieurs à la moyenne de 27 % pour les ménages et de 33 % pour les entreprises.

En France, le recours à l'énergie nucléaire et dans une moindre mesure à l'énergie hydraulique favorise de bas coûts de production pour l'électricité. La France fait partie des pays qui taxent le plus l'électricité même si elle reste loin des États de l'Europe du Nord. En revanche, la fiscalité sur le gaz y est moins élevée que dans la moyenne de l'UE.

Le prix moyen de l'électricité dans l'Union européenne (UE) a été de 10,2 centimes d'euro (c€) hors taxes (HT) par kWh en 2008. Les ménages payent plus cher leur électricité HT que les entreprises : 11,7 c€ au lieu de 9,4 c€. Le supplément moyen de prix dépasse 30 % (au maximum 38 %) dans dix pays, tous situés dans l'UE à 15, dont la France. Seuls quatre pays de l'ex-bloc communiste (Lituanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) proposent des prix moins chers pour les ménages que pour les entreprises.

Cet écart provient de deux facteurs. D'une part, certains coûts, comme les coûts commerciaux ou les coûts du réseau, ne sont pas directement liés au volume de consommation. Pour les gros clients, ils sont répartis sur de plus grandes quantités d'énergie, et reviennent au final moins cher, par kWh consommé, que pour les petits clients. D'autre part, les gros consommateurs ont un profil de consommation plus plat, et peuvent éviter de faire appel à une production aux heures de pointe, plus onéreuse.

Prix de l'électricité : la France parmi les pays les moins chers

Le prix moyen de l'électricité est assez hétérogène au sein de l'UE : le prix le plus élevé est environ trois fois supérieur au prix le plus faible, tant pour les ménages que pour les entreprises. La France fait partie des pays européens où l'électricité est la moins chère (mesurée hors taxes) : troisième pour les entreprises et cinquième pour les ménages. Parmi les pays de l'ex-UE à 15, c'est même le pays où elle est la moins chère pour les entreprises, et, pour les ménages, elle n'est que légèrement devancée par la Finlande.

Le mode de production de l'électricité explique en partie les différences de prix d'un pays à l'autre. Bien entendu, il existe d'autres facteurs influençant les prix, comme le degré d'ouverture du marché ou le mode de fixation des tarifs. Ainsi, les prix de l'électricité pour le consommateur final peuvent être libres ou réglementés ; ils sont alors fondés soit sur les prix observés sur le marché de gros de l'électricité résultant de l'équilibre entre l'offre et la demande, soit plus directement sur les coûts de production de l'électricité.

Les prix sont généralement plus bas là où le recours à l'énergie nucléaire est important¹. La France, la Suède, la Slovénie et la Slovaquie en bénéficient. En revanche, la Belgique constitue un contre-exemple, avec une électricité assez chère bien que pour moitié nucléaire. Inversement, les pays où l'électricité est chère, comme l'Italie, n'ont en général pas de parc nucléaire. Toutefois, des pays sans nucléaire peuvent avoir une électricité peu chère (Danemark, Estonie, Lituanie).

Dans une moindre mesure, il existe aussi un lien décroissant entre la part d'électricité hydraulique et le prix². En particulier, la Lituanie et, à un degré moindre, la Suède et la Roumanie, sont des pays où le prix de l'électricité est plus faible que la moyenne européenne alors qu'une part importante

¹ Le coefficient de corrélation r entre le prix de l'électricité et la part du nucléaire dans les productions brutes nationales des 27 pays de l'UE, pondéré par les productions brutes 2006, est de - 0,68 pour les entreprises et de - 0,60 pour les ménages.

² Le coefficient de corrélation r entre le prix de l'électricité et la part de l'hydraulique dans les productions brutes nationales des 27 pays de l'UE, pondéré par les productions brutes 2006, est de - 0,24 pour les entreprises et de - 0,21 pour les ménages.

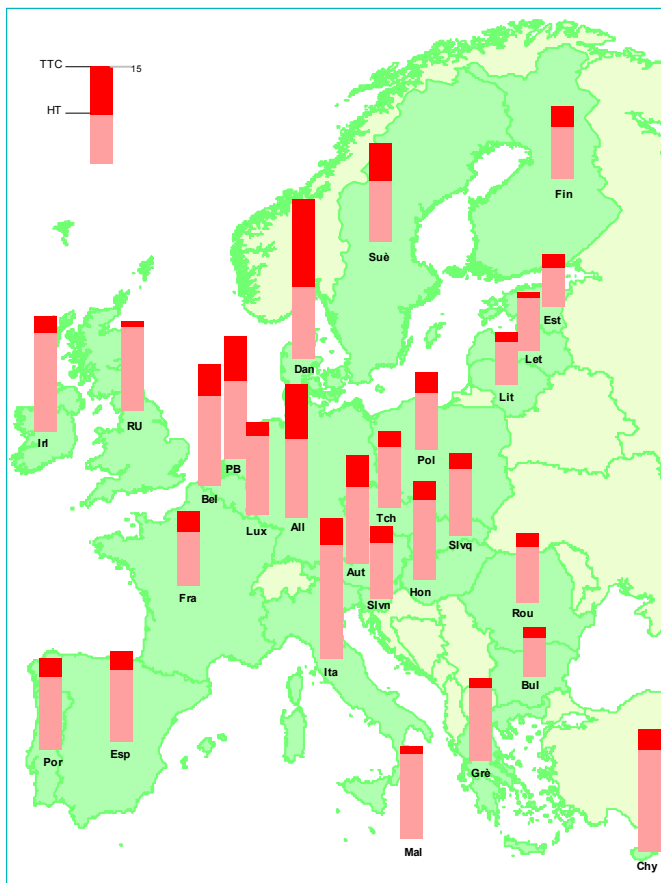
de leur électricité provient des barrages. En revanche, en Autriche, malgré une proportion d'électricité hydraulique de 57 %, le prix hors taxes est proche de la moyenne européenne.

L'insularité est clairement un facteur de cherté : Malte, l'Irlande et Chypre sont en queue du peloton européen pour le prix de l'électricité. En effet, ces pays peuvent difficilement importer de l'électricité. Ils doivent donc la produire eux-mêmes. Mais les unités de production y sont de taille réduite et ne bénéficient donc pas d'économies d'échelle.

Parmi les pays limitrophes de la France, les prix aux entreprises sont très élevés en Italie (13,8 c€ HT) ; Belgique, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne sont regroupés entre 10,6 et 9,6 c€, et la France se situe nettement en-dessous, à 6,2 c€. Pour les ménages, le classement est le même, mais les écarts plus grands : 18,3 c€ en Italie, entre 14,2 et 11,7 pour nos autres voisins, 9,9 pour la Suède et 8,6 pour la France (carte 1).

1 - Prix moyen de l'électricité pour les ménages dans les pays de l'UE en 2008

Prix en c€/kWh



Source : SOEs d'après Eurostat, enquête sur les prix de l'électricité et du gaz

Une fiscalité élevée dans les pays du Nord

Toutefois, vu du client, la fiscalité peut modifier ce classement. La TVA joue assez peu car c'est souvent le taux normal de TVA qui s'applique à l'électricité consommée par les ménages. Cependant, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, le Portugal et le Royaume-Uni appliquent le taux réduit.

En revanche, les taxes spécifiques à l'électricité sont très variables d'un pays à l'autre. Le taux de taxes hors TVA varie ainsi entre 0 % (Grèce, Irlande, Lituanie, Malte et Roumanie) et 22 % (Danemark) pour les entreprises, et surtout entre 0,1 % (Lituanie et Royaume-Uni) et 74 % (Danemark) pour les ménages. Avec 14 % de taxes autres que la TVA pour les ménages et 12 % pour les entreprises, correspondant notamment à la contribution au service public de l'électricité (CSPE, définition) et aux taxes locales sur l'électricité, la France est parmi les pays qui taxent le plus, même si elle est loin des taux des pays du Nord.

Au regard du prix TTC, ce sont les ménages danois qui payent le plus cher l'électricité : 25,5 centimes d'euro par kWh. En effet, le Danemark cumulait en 2006 à la fois une taxe sur l'électricité de 7,8 c€/kWh, une taxe carbone de 1,2 c€/kWh et un taux de TVA de 25 %. L'Italie et l'Allemagne suivent de près, à des prix presque doubles du prix français (11,5 c€). Le ménage français paye son électricité 27 % moins cher que la moyenne de l'UE (tableau 2). Seule de l'ex-UE à 15, la Finlande propose des prix inférieurs (11,4 c€).

Pour les entreprises, c'est le prix hors TVA qui est important. La hiérarchie des prix est très voisine, mais encore plus défavorable aux entreprises italiennes avec un prix de 14,6 c€. Avec 7,0 c€, la moyenne française est de 33 % inférieure à celle de l'UE.

2 - Prix moyen de l'électricité et du gaz dans les pays de l'UE en 2008

Prix en c€/kWh

	Électricité		Gaz	
	Entreprises Prix ¹ hors TVA	Ménages Prix TTC	Entreprises Prix ¹ hors TVA	Ménages Prix TTC
Allemagne	11,3	20,9	5,04	7,82
Autriche	10,6	17,0	n.d.	6,90
Belgique	11,5	18,8	4,19	7,30
Bulgarie	5,9	7,8	2,61	4,12
Chypre	16,0	19,4	n.d.	n.d.
Danemark	10,6	25,5	6,85	9,82
Espagne	10,0	14,3	3,34	6,76
Estonie	5,5	8,0	3,15	3,91
Finlande	6,6	11,4	n.d.	n.d.
France	7,0	11,5	4,01	6,25
Grèce	9,1	12,6	n.d.	n.d.
Hongrie	11,7	15,6	4,28	4,80
Irlande	13,4	18,0	4,27	6,58
Italie	14,6	22,3	4,32	7,44
Lettonie	7,3	9,2	3,78	4,42
Lituanie	8,2	8,2	3,98	3,98
Luxembourg	11,1	14,6	4,60	7,06
Malte	12,1	14,8	n.d.	n.d.
Pays-Bas	11,5	19,3	4,59	8,15
Pologne	9,3	12,2	3,57	5,14
Portugal	9,4	14,2	3,82	7,01
République tchèque	11,3	11,9	3,96	5,42
Roumanie	8,8	10,8	2,97	3,70
Royaume-Uni	10,4	14,3	3,48	4,79
Slovaquie	12,4	12,9	4,28	5,06
Slovénie	9,9	11,2	4,82	6,99
Suède	7,5	15,8	5,94	11,08
Union européenne	10,4	15,8	4,19	6,52

¹ Y compris les taxes autres que la TVA (CSPE par exemple).

Source : SOEs d'après Eurostat, enquête sur les prix de l'électricité et du gaz

Prix du gaz : la France dans la moyenne

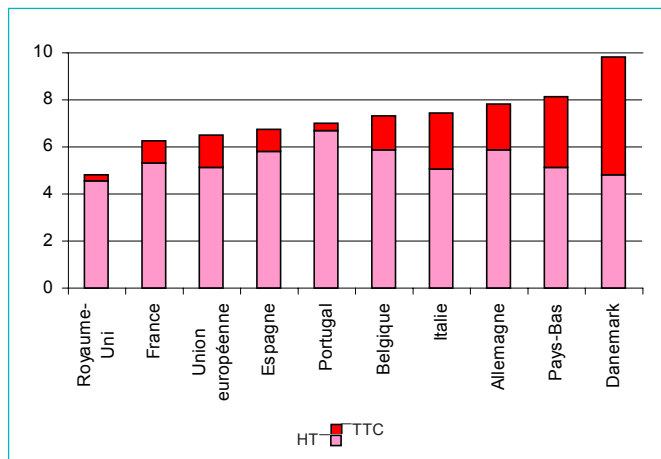
En 2008, le prix moyen du gaz dans l'UE a été de 4,38 c€ HT par kWh. Comme pour l'électricité, il est moins cher pour les entreprises (3,91 c€) que pour les ménages (5,14 c€). Seuls quelques pays de l'ex-bloc communiste proposent aux ménages des prix voisins de ceux des entreprises.

Mesuré HT, le gaz est le moins cher pour les ménages dans les pays d'Europe de l'Est. Un facteur d'explication est la proximité du lieu d'approvisionnement, la Russie en l'occurrence. À l'inverse, le prix du gaz est maximum en Europe de l'Ouest et du Nord : au Portugal, en Suède et en Allemagne. Dans cette zone, c'est au Royaume-Uni, pays producteur de gaz, où il est le moins cher (*graphique 3*). Paradoxalement, le gaz est cher en Suède malgré la proximité de la Norvège, gros pays producteur. En fait, la Suède utilise peu cette énergie et ne l'importe pas de Norvège.

Pour les entreprises, on observe globalement la même situation. Néanmoins, certains pays d'Europe de l'Ouest réussissent à avoir un prix nettement inférieur à la moyenne européenne. Il s'agit de deux pays producteurs, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ainsi que l'Espagne, qui s'approvisionne aux trois quarts en Afrique. En France, le prix du gaz se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne : 5,34 c€ pour les ménages et 3,93 c€ pour les entreprises.

3 - Prix moyen du gaz pour les ménages dans quelques pays de l'UE en 2008

Prix en c€/kWh



Source : SOEs d'après Eurostat, enquête sur les prix de l'électricité et du gaz

Une taxation moindre pour le gaz

Au niveau européen, les taxes sur le gaz sont proportionnellement moindres que pour l'électricité : elles représentent en moyenne 9 % du prix HT pour les ménages, 7 % pour les entreprises, contre respectivement 17 % et 11 % pour l'électricité. Toutefois, il existe des différences importantes entre les pays puisque certains pays ne taxent pas ou peu le gaz. En fait, conformément à la directive 2003/96, les pays où le gaz naturel représentait moins de 15 % de la consommation finale d'énergie en 2000 ont la possibilité de ne pas taxer les entreprises pour leur consommation de gaz ; alors que les autres, dont la France, sont soumis à une taxation minimale de 0,06 c€/kWh. En revanche, les pays de l'UE sont libres de ne pas taxer les ménages.

En France, la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN, *définition*) n'est due que par certaines entreprises et son montant est de 0,119 c€/kWh. À l'inverse, dans d'autres pays, le gaz est assez fortement taxé, notamment au Danemark, et à un degré moindre en Suède, deux états qui ont instauré une taxe sur l'émission de CO₂ (*encadré*).

Mesuré TTC, ce sont les ménages suédois qui payent leur gaz le plus cher. La France se situe à 6,25 c€, en dessous de la moyenne européenne (6,52 c€). Les ménages britanniques sont les mieux lotis parmi les pays de l'ex-UE à 15 : 4,79 c€ (*tableau 2*).

Pour les entreprises, c'est aussi en Suède et au Danemark que l'on paye le plus cher (prix mesurés hors TVA). La France (4,01 c€) est à nouveau en deçà de la moyenne européenne (4,19 c€). Le gaz reste bon marché au Royaume-Uni (3,48 c€) malgré l'introduction d'une taxe carbone. Enfin, parmi les pays limitrophes de la France, c'est en Espagne (3,34 c€) où il est le moins cher.

Encadré

Les « taxes carbone » en vigueur en Europe

Cinq pays européens ont déjà instauré des contributions climat énergie : la Suède en 1991, le Danemark en 1992, la Finlande en 1994, la Slovénie en 1997 et le Royaume-Uni en avril 2001.

Cette taxe prend différentes formes selon les pays : taxe sur l'émission de dioxyde de carbone (CO₂) au Danemark et en Slovénie, taxe plus générale sur les émissions de gaz à effet de serre en Suède, ou encore taxe mixte sur les émissions de CO₂ et sur l'énergie en Finlande et au Royaume-Uni. Quand la taxe n'est pas une pure taxe carbone, une conversion en euros par tonne de CO₂ (tCO₂) a été effectuée.

En Suède, la taxe sur le CO₂ a été instaurée à 27 €/t en 1991 et a augmenté régulièrement pour atteindre en 2009 108 €/tCO₂. Au Danemark, son montant (qui varie selon les énergies) est en moyenne de 13 €/tCO₂.

Au Royaume-Uni, la *Climate change levy* s'applique à l'ensemble des usages énergétiques du charbon, du gaz et de l'électricité. Elle est due seulement par les entreprises et son montant varie entre 4,41 et 11,4 €/tCO₂ selon les combustibles.

En Slovénie, la taxe carbone est entrée en vigueur en 1997 à un taux de 5,5 €/tCO₂, réévalué depuis à 12,5 €/tCO₂. En Finlande, son montant est de 83,2 €/tCO₂ pour le gaz naturel, de 15 €/tCO₂ pour la houille et de 0,8 à 2,8 €/tCO₂ pour l'électricité.

Le périmètre d'application de ces taxes varie beaucoup d'un pays à l'autre : produits soumis à la taxe, types d'usages ou de consommateurs exonérés. Il faut donc considérer avec précaution les valeurs unitaires de ces taxes. Leur poids est mieux appréhendé si on les mesure en points de PIB. Ainsi, en 2007, les recettes générées par cette taxe représentaient 0,81 % du PIB en Suède, 0,30 % au Danemark, 0,25 % en Finlande, 0,07 % en Slovénie et 0,13 % au Royaume-Uni. La taxe est d'autant plus importante que sa date de création est ancienne.

Bien entendu, on n'intègre pas ici les coûts liés au système d'échange de quotas qui ne concernent que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre, entreprises qui sont alors dispensées du versement de la taxe carbone.

Méthodologie

Les données proviennent de l'enquête sur les prix de l'électricité et du gaz d'Eurostat, issue de la directive 1990/377 instaurant une transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité, modifiée par la directive 2008/92. Sur demande d'Eurostat, cette enquête a été étendue aux autres entreprises et aux ménages.

Dans cette enquête semestrielle, la nouvelle directive a remplacé la notion de consommateur type, rendue caduque par la multiplicité des formules et options tarifaires, par une notion de prix moyen *ex post*. Toutes les formules tarifaires, ainsi que tous les clients, qu'ils soient au tarif réglementé, au tarif libre ou au tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TARTAM), sont donc considérés.

Chacun des principaux opérateurs est invité à répartir ses clients selon des tranches de consommation annuelle prédéfinies et à donner pour chaque tranche les volumes consommés et les prix effectifs facturés au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des opérateurs, donne un prix moyen de l'énergie par tranche de consommation. Les très gros consommateurs sont exclus de l'enquête.

Les prix incluent les redevances d'utilisation du réseau et l'énergie consommée, plus les autres charges (coûts liés à la capacité, à la commercialisation, et à la location du compteur), mais le coût de raccordement initial n'y figure pas.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE. Ces prix sont affichés en euros par kWh pour l'électricité et en euros par gigajoule mesuré au pouvoir calorifique supérieur pour le gaz. Afin de rendre comparables les prix des deux énergies, le prix du gaz a été converti en euros par kWh.

Pour rendre plus lisible cette information, il a été nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui a été utilisée. Enfin, les prix relatifs à chacun des deux semestres de 2008 ont été agrégés pour obtenir un prix unique 2008, toujours à partir de la structure de consommation de la France. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne.

Pour les pays où les prix des tranches de consommation hautes n'ont pas pu être renseignés faute de client, le prix imputé est celui de la tranche de consommation la plus élevée qui a été fournie.

Pour le gaz, certains pays européens n'ont pas transmis de données en 2008 : Finlande et Grèce, et, pour les ménages, Autriche. C'est aussi le cas de Malte et de Chypre, mais, pour ces derniers, la raison est simple : le gaz n'y est pas disponible comme source d'énergie.

Définitions

CSPE

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est prélevée sur la facture des usagers. Elle finance la péréquation tarifaire, principalement dans les DOM et en Corse, les obligations d'achat pour les énergies renouvelables et la cogénération, ainsi que certaines dispositions sociales. En 2009, les montants prévisionnels associés à ces missions sont respectivement de 1 137 M€, 654 M€ et 76 M€.

TICGN

La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) est appliquée aux consommations de gaz naturel sur le territoire national. Le montant de cette taxe est de 0,119 c€/kWh. Les consommateurs résidentiels, ainsi que certaines entreprises, en sont exonérés.

Pour en savoir plus

Eurostat, Data in focus 25/2009, 26/2009, Environment and energy, John Goerten, Daniel Cristian Ganea

Prix de l'électricité au second semestre 2008

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-QA-09-025/EN/KS-QA-09-025-EN.PDF

Prix du gaz au second semestre 2008

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-QA-09-026/EN/KS-QA-09-026-EN.PDF

Frédéric OURADOU
(SOes)

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

le point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mel : diffusion.so.es.cgdd@
developpement-
durable.gouv.fr
Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication :
Bruno Trégouët

Rédacteur en chef :
Olivier Ribon

Conception :
Catherine Grosset

Impression : Imprimerie
intégrée au Meeddm



Imprimé
sur du papier
certifié ecolabel
européen.
www.eco-label.com

ISSN : 2100-1634

Dépot légal : Décembre 2009